

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 3

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 6

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« et de lutte contre les discriminations »

les mots :

« , de lutte contre les discriminations et de valorisation de l'engagement bénévole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A été abordée pour ces Jeux Alpes 2030 l'idée d'une valorisation nationale de la démarche d'engagement des volontaires, afin de mieux mettre en avant ce bel investissement bénévole.

C'est l'occasion, par cet amendement, de l'inscrire dans la loi.